

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Découvreurs

RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES PLAINTES

Conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*, prenez avis que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs procèdera à l'analyse et à l'adoption du *Règlement relatif au traitement des plaintes reliées aux fonctions du Centre de services scolaire des Découvreurs*, le 27 mai 2025 à 19 h 15.

Cette adoption aura lieu à l'occasion d'une séance ordinaire du conseil d'administration, qui se tiendra à la salle La Chapelle du centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 – 945, avenue Wolfe, à Québec.

Québec, ce 11^e jour d'avril 2025

Mary-Lou McCarthy, directrice

Service du secrétariat général et des communications